Envoyé en préfecture le 15/03/2022
Reçu en préfecture le 15/03/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220309-DEL14_2022-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°14/2022

*L'an **deux mil vingt-deux**, le **09 mars**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mmes Pascale **MERCIER**, Eugénie **GRAND,** M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Steve **BIANCHI**, Florian **D'ANGELO**, Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY.

***Procurations** : M. Daniel **POIRIE** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à Mme Pascale **MERCIER**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).*

*M. Florian **DANGELO** a été élu Secrétaire de séance.*

Objet : DELEGATION DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE – PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT AVEC LA SOCIETE CHOLTON.

Exposé du Maire

Par délibération du 7 décembre 2021, le Conseil a confié à la société SOGEDO la gestion du service public de l'Eau Potable à compter du 1er février 2022 et ce, jusqu'au 31 décembre 2032.

Le précédent prestataire, la société CHOLTON s'était engagée à réaliser un plan prévisionnel de travaux tout au long du contrat de délégation de ce service public qui avait débuté le 1er juillet 2009. Ce plan prévoyait le renouvellement de 1.749 compteurs, 63 branchements vétustes (hors plomb), 50 accessoires de réseaux et 225 branchements en plomb. Le montant total de ces travaux s'élevait à 644.896 €.

A l'issu de cette période de douze ans, il a été constaté un retard dans le renouvellement des compteurs d'eau et dans le changement des branchements en plomb.

Envoyé en préfecture le 15/03/2022
Reçu en préfecture le 15/03/2022
Affiché le
ID : 038-213803166-20220309-DEL14_2022-DE

Dans le cadre du renouvellement du contrat, il est prévu un bilan de fin de gestion et une réunion s'est tenue à cet effet en Mairie avec la société CHOLTON et le cabinet BAC Conseils qui assure une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure précitée.

A l'issu de cette réunion, la commune a demandé à CHOLTON une compensation financière et un accord a été trouvé pour un montant total de 57.700 € hors taxes, soit 69.240 € TTC (TVA à 5,5%).

Les compteurs restants à changer seront financés par la commune, soit par un marché de travaux qui devra être lancé par cette dernière, soit par le biais du nouveau contrat de délégation SOGEDO.

Vous voudrez bien statuer.

Décision :

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Accepte le protocole d'accord établi à l'issu de la fin du contrat de délégation du service public de l'Eau Potable à la société CHOLTON et annexé à la présente délibération.

☞ Autorise le Maire ou le 1er Adjoint à signer ce document.

☞ Dit que la somme de 57.700 € hors taxes, soit 69.240 € TTC sera inscrite en recettes d'exploitation du budget Eau et Assainissement 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 10 mars 2022
Le Maire,